
| | |
|------------------|--|
| Axe C | Développement de la valorisation |
| Volet C.1 | Développer les fromages de chèvre AOP |

FICHE ACTION DU VOLET C.1

| | |
|---------------------|--------------------------------------|
| Action C.1.1 | Soutien aux activités des ODG |
|---------------------|--------------------------------------|

| | |
|---------------------|--|
| Action C.1.2 | Communication et promotion des AOP lait de chèvre |
|---------------------|--|

| | |
|---------------------|--|
| Action C.1.3 | Suivi des marchés et lutte contre les usurpations |
|---------------------|--|

NB : l'action **C.1.4 – Souchothèque du Picodon (PEI)** n'est pas décrite ici

| | |
|---------------------|--------------------------------------|
| Action C.1.1 | Soutien aux activités des ODG |
|---------------------|--------------------------------------|

- **Résumé de l'action :** Soutien aux actions des ODG caprins visant à conforter leurs adhérents actuels, à recruter de nouveaux opérateurs, ou encore à optimiser la qualité de leur fromage AOP.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Les AOP caprines bénéficient de perspectives de marché intéressantes. Cependant, le frein principal à leur développement est la difficulté à renouveler les opérateurs et à susciter les adhésions. Il est donc important que les ODG développent des actions et des outils pour recruter de nouveaux opérateurs.

Dans le même temps, les ODG doivent se montrer vigilants pour conserver et fidéliser leurs adhérents actuels. Pour cela, il est important que les opérateurs se sentent en phase avec le cahier des charges de l'AOP. Cela passe par des accompagnements pour aider les opérateurs à se conformer aux conditions de production, ou à l'inverse par la révision de ces cahiers des charges pour les actualiser.

La qualité d'un fromage AOP comporte plusieurs facettes : le respect du lien au terroir, la sécurité sanitaire, la qualité organoleptique, le conditionnement et la présentation du produit... Pour optimiser la qualité de leur fromage AOP, les ODG peuvent s'appuyer sur leurs commissions organoleptiques. Celles-ci sont les garantes d'un produit AOP en adéquation avec les conditions de production et de transformation, d'emballage et d'étiquetage inscrites dans les cahiers des charges. Les filières AOP sont également soumises à une évolution constante des attentes de leur environnement, avec des exigences toujours plus fortes de la distribution, ainsi que des évolutions réglementaires. La qualité reste donc un enjeu majeur et une préoccupation constante pour les ODG.

Ces trois axes de travail ont déjà été accompagnés dans le cadre du CROF caprin-ovin lait 2015-2017, mais il paraît essentiel d'aider les ODG caprines à poursuivre leurs efforts sur ces fondamentaux.

- **Objectifs :**

- Fidéliser les adhérents actuels
- Mobiliser de nouveaux opérateurs, développer les adhésions parmi les jeunes installés
- Optimiser la qualité des fromages en AOP, dans toutes ses dimensions : respect du lien au terroir, sécurité sanitaire, qualité organoleptique, conditionnement et présentation du produit...

- **Description de l'action**

- **Etudes et définition de points de repère technico-économiques :**
 - incidence du passage de la production conventionnelle à la production en AOP
 - évaluation des surcoûts en production AOP
 - incidence de la révision des cahiers des charges

- **Communication professionnelle et diffusion d'argumentaires :**
 - o auprès de différentes cibles :
 - les opérateurs en place : rappeler les changements, réaffirmer l'intérêt de l'AOP, préciser les surcoûts
 - les adhérents potentiels : montrer l'intérêt de l'AOP, lever les a priori,
 - les prescripteurs : techniciens, points accueil installation, établissements de formation,...
 - o par différents moyens : diffusion d'argumentaires, de fiches techniques, mobilisation de relais, temps d'échanges collectifs ou rencontres individuelles, ...
- **Fidélisation des opérateurs actuels :** organisation de visites et rencontres des adhérents, diffusion d'argumentaires sur l'intérêt et la rentabilité des systèmes en AOP, sur les outils de promotion proposés par l'ODG, ...
- **Stratégie de prospection pour recruter de nouveaux adhérents :** repérage et visite des candidats potentiels, diffusion de bulletins d'informations sur toute la zone de l'AOP et via des réseaux partenaires, interventions dans les établissements de formation, relations avec les points accueil installation, ...
- **Révision des cahiers des charges :** pour l'ODG, une révision de son cahier des charges implique un temps d'animation important, et notamment de nombreux échanges avec les opérateurs et avec les instances nationales : INAO, FNAOP, CNAOL, mais aussi des échanges de questions / réponses avec la Commission Européenne qui gère les Appellations d'Origine Protégées.
- **Appui aux opérateurs pour qu'ils s'adaptent aux nouvelles spécifications des cahiers des charges :** au niveau de l'ODG, cela passe par des actions de sensibilisation et d'information des opérateurs. S'il s'avère qu'un accompagnement technique est nécessaire, le relais sera pris par les structures partenaires.
- **Etudes, tests et innovations pour optimiser la qualité,** notamment :
 - Amélioration des emballages pour favoriser une bonne évolution organoleptique du fromage.
 - En s'appuyant sur le groupe de veille de l'action A.1.5., actualisation des connaissances sur les risques sanitaires et les moyens de les maîtriser dans le cadre des fabrications au lait cru.
- **Transfert des connaissances sur la qualité du produit :**
 - Valorisation de l'expertise des Commissions d'Examen Organoleptique pour l'amélioration de la qualité, adaptation des grilles de dégustation suivant l'évolution des cahiers des charges
 - Diffusion des résultats des études et expérimentations conduits sur la qualité des produits
- **Porteurs du projet :** les ODG lait de chèvre ayant leur siège en région Auvergne-Rhône-Alpes : Syndicat du Picodon, Syndicat de Défense de la Rigotte de Condrieu, Association des Producteurs Fermiers du Chevrotin (A.P.F.C) qui gère par délégation le budget du Syndicat Interprofessionnel du Chevrotin.

- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs caprins et porteurs de projet, les opérateurs engagés en AOP lait de chèvre, les consommateurs.
- **Partenaires** : membres des Commissions organoleptiques des AOP, Syndicats caprins, Chambres d'Agriculture, Entreprises de Conseil Elevage, établissements de formation, médias locaux et régionaux, ...
- **Calendrier de l'action** : sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

| INDICATEURS (de réalisation et de résultats) | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisations | Nombre de jours d'animation consacrés à l'action Nombre de producteurs rencontrés Nombre de Commissions organoleptiques réunies Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées à la demande des Commissions d'Examen Organoleptique |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats obtenus | Nombre d'adhésions en AOP Evolution du tonnage en AOP Nombre d'avertissements de la Commission d'Examen Organoleptique suivis par un technicien fromager |

| | |
|---------------------|--|
| Action C.1.2 | Communication et promotion des AOP lait de chèvre |
|---------------------|--|

- **Résumé de l'action : Actions de communication et de promotion visant à entretenir et améliorer la notoriété des trois fromages de chèvre AOP de la région et à moderniser leur image.**

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Les ODG ne peuvent pas intervenir sur le référencement et la promotion des ventes, qui restent du domaine des entreprises. Ils ont cependant un rôle majeur à jouer pour renforcer la notoriété et l'image de leur produit en général.

Dans le paysage des fromages AOP, les trois AOP caprines régionales peuvent-être considérées comme relativement jeunes. Leurs volumes limités n'ont pas contribué à les faire largement connaître des consommateurs. Comme l'indiquait le Cabinet Gressard en 2013 dans les conclusions de son étude sur la stratégie commerciale du Picodon : face à la concurrence des autres fromages de chèvre, il est essentiel pour les trois AOP caprines régionales d'affirmer leur identité et de renforcer leur notoriété sur leurs principaux bassins de consommation. Le développement de la notoriété ne pourra en outre que favoriser l'adhésion de nouveaux producteurs à l'AOP.

Les trois ODG lait de chèvre ont des moyens très limités. Cependant, avec le soutien de la Région, ils sont en mesure de mener des actions de communication efficaces et peu coûteuses, en s'appuyant par exemple sur les fêtes locales ou sur les sites web.

Les trois ODG sont aussi conscients du bénéfice qu'ils peuvent retirer d'actions menées en commun, même s'il reste important d'adapter les plans de communication aux spécificités de chaque produit.

Dans le même temps, les fromages AOP lait de chèvre de Rhône-Alpes ont besoin de « dépolvériser » leur image, de sortir d'une vision trop classique du fromage de plateau, et de développer des axes de communication plus modernes susceptibles d'attirer le plus grand nombre.

- **Objectifs :**

- Renforcer la notoriété des trois fromages de chèvre AOP, en priorité sur le territoire régional
- Poursuivre une dynamique collaborative entre les trois ODG et mener en commun des actions qui seraient inaccessibles individuellement, pour renforcer la visibilité des trois AOP lait de chèvre en région et à Paris
- Elargir les occasions de consommation, proposer de nouveaux usages des produits
- Utiliser de nouveaux vecteurs de communication comme les outils du web et les réseaux sociaux

- **Description de l'action**

- **Actions menées en commun par les trois ODG :**
 - Participation croisée à des événements locaux (Fête de la Rigotte, Fête du Picodon, Printemps des Chèvres),
 - Participation commune à des événements nationaux et régionaux majeurs

- **Actions spécifiques de chaque ODG :**

- Conception et édition de supports de communication
- Participations aux fêtes locales et à d'autres évènements
- Utilisation de medias modernes : sites internet, vidéos et webdoc, réseaux sociaux ...
- Promotion de nouveaux modes de consommation des fromages AOP, en mettant en avant les utilisations culinaires et la gastronomie
- Valorisation des AOP sur leur territoire : communication auprès des communes, syndicats d'initiatives, PNR, ...
- Interventions pédagogiques dans les écoles et collèges du territoire pour des séances de dégustation, projections de films, webdoc et distribution de fiches recettes (à l'occasion de la Semaine du goût par exemple)
- Relations presse

▪ **Porteurs du projet :** les ODG lait de chèvre ayant leur siège en région Auvergne-Rhône-Alpes : Syndicat du Picodon, Syndicat de Défense de la Rigotte de Condrieu, Association des Producteurs Fermiers du Chevrotin (A.P.F.C) qui gère par délégation le budget du Syndicat Interprofessionnel du Chevrotin.

▪ **Bénéficiaires de l'action :** les opérateurs engagés en AOP lait de chèvre, les consommateurs.

▪ **Partenaires :** Comités des Fêtes et organisateurs d'évènements, CRIEL Alpes Massif Central, Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand

▪ **Calendrier de l'action :** sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

| INDICATEURS (de réalisation et de résultats) | |
|--|---|
| ▪ Réalisations | Nombre de jours d'animation consacrés à l'action Nombre d'actions communes entre les 3 ODG Nombre de participations à des évènements Nombre de supports de communication créés |
| ▪ Résultats obtenus | Retombées médias Nombre de visites sur les sites internet Nombre d'élèves touchés dans les écoles et collèges |

| | |
|---------------------|--|
| Action C.1.3 | Suivi des marchés et lutte contre les usurpations |
|---------------------|--|

- **Résumé de l'action : Relevés de présence et des prix des fromages AOP lait de chèvre sur les marchés locaux, veille et lutte contre les usurpations.**

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Pour disposer d'indications sur la pénétration commerciale de leur fromage AOP au niveau régional, les ODG caprins, qui n'ont pas accès à des panels ou à des observatoires de marché plus structurés, doivent mettre en œuvre des relevés en magasins et sur les marchés locaux.

Dans le même temps, ce suivi des marchés locaux permet de réaliser une veille sur les usurpations, copies et produits d'imitation, ainsi que sur la validité des informations délivrées aux consommateurs. Les fromages AOP d'Auvergne-Rhône-Alpes sont régulièrement usurpés, notamment dans les zones touristiques. Les marchés locaux sont particulièrement touchés par ces contrefaçons. Ces usurpations se caractérisent par une utilisation abusive des éléments spécifiques aux AOP comme leur dénomination, leur terroir, leurs conditions de production ou de fabrication, leur étiquetage... Les ODG doivent contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire ainsi que des produits qui en sont issus, en participant aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir.

Cette action a déjà été engagée dans le cadre du CROF caprin-ovin lait 2015-2017. Les ODG caprins souhaitent la poursuivre dans le Plan Filière, en cherchant à en améliorer l'étendue et l'efficacité au travers d'une mutualisation des moyens.

- **Objectifs :**

- meilleure connaissance des marchés des fromages AOP lait de chèvre en Auvergne-Rhône-Alpes
- lutte contre les usurpations.

- **Description de l'action**

Cette action est mise en œuvre dans le cadre d'un dispositif mutualisé piloté par l'AFTALP, commun aux ODG lait de chèvre et aux ODG lait de vache.

Les financements mobilisés sur cette action dans le cadre du Plan Filière caprin-ovin lait sont complémentaires (sans superposition) avec ceux du Plan Filière bovin lait – action 4.3.

- **Suivi des marchés locaux :**

- Elaboration d'une méthode commune, suivi par un comité de pilotage commun (ciblage de bassins de commercialisation, rythme des relevés),
- Suivi de marchés locaux, de magasins, pour établir une connaissance régulière du marché en Auvergne-Rhône-Alpes (pénétration, nombre de références, prix),
- Synthèses

- **Lutte contre les usurpations :**
 - Visite des principaux marchés pour surveiller et constater les usurpations,
 - Rappel de la réglementation aux contrevenants, échanges avec les services de répression des fraudes,
 - Engagement de procédures à l'encontre des usurpateurs (constats d'huissier ou autre, ...)
- **Porteurs du projet :** les ODG lait de chèvre ayant leur siège en région Auvergne-Rhône-Alpes : Syndicat du Picodon, Syndicat de Défense de la Rigotte de Condrieu, Association des Producteurs Fermiers du Chevrotin (A.P.F.C) qui gère par délégation le budget du Syndicat Interprofessionnel du Chevrotin.
- **Bénéficiaires de l'action :** les opérateurs engagés en AOP lait de chèvre, les consommateurs.
- **Partenaires :** ODG bovins lait, CNAOL, Services de répression des fraudes ...
- **Calendrier de l'action :** sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

| INDICATEURS (de réalisation et de résultats) | |
|--|--|
| ▪ Réalisations | Nombre de jours d'animation consacrés à l'action Nombre de marchés et points de vente visités |
| ▪ Résultats obtenus | Relevés de présence et des prix Nombre et suivi de constats d'usurpation |

Volet C.1

Développer les fromages de chèvre AOP

Dispositions communes aux actions C.1.1, C.1.2 et C.1.3 :

▪ **Modalités d'attribution, gestion de l'aide :**

- Prise en compte :
 1. des coûts d'animation : coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition ou prestations d'animation facturées
 2. des éventuels frais de déplacement liés à l'action
 3. des prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'action
 4. des frais de stage : gratification, frais de déplacement et autres frais liés à l'accueil d'un stagiaire
- Subvention à taux :
 - taux de 60 % sur les coûts d'animation (personnel salarié de la structure ou mise à disposition ou prestation d'animation facturées, et frais de déplacement éventuels liés aux actions)
 - taux de 40 % sur les autres prestations et coûts directs facturés, ainsi que sur les frais de stage

Du fait de ces taux différenciés, les coûts d'animation d'une part, et les autres coûts directs d'autre part, feront l'objet de deux demandes de subvention distinctes.

- Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

▪ **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs, états de frais pour les frais de stage et les frais de déplacement.

Rapport d'activité, compte-rendu des actions menées.

Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (invitation, diaporama de réunion, site internet, etc...).

▪ **Co-financements de l'action :** autofinancement des ODG, Conseil Départemental de l'Ardèche, Conseil Départemental de la Drôme, Conseil Départemental de la Loire, Assemblée des Pays de Savoie, Crédit Agricole des Savoie

Compte-tenu de la dimension réduite de leurs projets, les ODG caprines n'envisagent pas de solliciter un co-financement FEADER sur leurs actions de communication-promotion.

▪ Budget prévisionnel :

| Nature des dépenses | I/F | Types de coûts | HT ou TTC | Taux d'aide | Répartition annuelle des coûts | | | TOTAL |
|---|-----|-------------------------------------|-----------|-------------|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | |
| C.1.1 - Soutien aux activités des ODG | F | Coûts d'animation | HT ou TTC | 60% | 64 529 € | 64 529 € | 64 720 € | 193 779 € |
| C.1.2 - Communication et promotion des AOP lait de chèvre | | | | | | | | |
| C.1.3 - Suivi des marchés et lutte contre les usurpations | | Autres coûts directs hors animation | | 40% | 55 760 € | 55 760 € | 55 920 € | 167 440 € |
| C.1.4 - Souchothèque du Picodon (PEI) | | - | | 20% | 41 890 € | 41 890 € | 0 € | 83 780 € |
| Coût total de l'action | | | | | 162 179 € | 162 179 € | 120 640 € | 444 999 € |
| Montant de l'intervention de la Région | | | | | 69 400 € | 69 400 € | 61 200 € | 200 000 € |

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR LE VOLET C.1

hors action C.1.4 – Souchothèque du Picodon (PEI)

Dépense subventionnable : **361 219 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, frais de stage, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention :

- **taux de 60 % sur les coûts d'animation (personnel salarié de la structure ou mis à disposition ou prestations d'animation)**
- **taux de 40 % sur les autres prestations et coûts directs facturés**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **ODG lait de chèvre ayant leur siège en région Auvergne-Rhône-Alpes : Syndicat du Picodon, Syndicat de Défense de la Rigotte de Condrieu, Association des Producteurs Fermiers du Chevrotin (A.P.F.C) qui gère par délégation le budget du Syndicat Interprofessionnel du Chevrotin**

Conditions particulières : **reversement des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire :

Régime cadre exempté SA 41652 (2015/XA) - Participation des producteurs de produits agricoles à des systèmes de qualité

Régime cadre notifié - Aide d'Etat/France n° SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"